

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1135)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE2

présenté par

M. Dive, M. Viala, M. Nury, Mme Louwagie, M. Cordier, M. Cinieri, M. Emmanuel Maquet, M. de Ganay, M. Pradié, M. Leclerc, M. Reiss, M. Jean-Pierre Vigier, M. Bony, M. Fasquelle, M. Brun, M. Le Fur, M. Quentin, M. Abad, M. Ferrara, M. Breton, M. Forissier et Mme Beauvais

ARTICLE 11

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« 8° Comportant des caractères typiques, traditionnels ou représentatifs d'une région française et bénéficiant d'une indication géographique protégée ou d'un label régional délivré par le ministre chargé de l'agriculture. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de favoriser l'agriculture locale, telle qu'on peut la définir via la délivrance de labels comme le label régional. Défendre la ferme France, c'est savoir reconnaître et réserver le patrimoine alimentaire régional. C'est aussi le rôle de la restauration collective publique que de mettre en avant ces produits de qualité.